

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

**COMPTE RENDU de la REUNION du 25 septembre 2006
A la COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

REDACTEUR :K. RUBERT

DATE d'EMISSION : Le 23 octobre 2006

INTERVENANTS

ENTITES et ADRESSES	NOMS	Tél	Fax	E-Mail	PRESENTS	EXCUSES	CONVOQUES	DIFFUSION
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE								
Directeur Général des Services	G. PELTZER							
Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire	JF. TOUREL	04.91.99.98.80	04.91.99.72.22	jean-francois.tourel@marseille-provence.fr	X			E
	J. MALARET	04.91.99.71.99	04.91.99.72.22	jacques.malaret@marseille-provence.fr	X			E
Direction exploitation des déchets								
Direction des affaires juridiques	AM. QUEYREL	04.91.99.99.00	04.91.99.71.96					
Direction du patrimoine et de la logistique	H. NICOLAI	04.91.99.99.00	04.91.99.99.03					
	Mme ROUX							
Direction de la Communication	M. LECROISEY			jean-louis.lecroisey@marseille-provence.com				
Les Docks Atrium 10.7 10, place de la Joliette 13002 MARSEILLE								
SCP SARTORIO 15-17 Avenue de Ségur 75007 PARIS	Mme SARTORIO	01 44 42 02 70	01 44 42 02 71					
	B. EGLIE-RICHTERS							E
Cabinet MERLIN MARSEILLE ACROPOLIS 171 bis, Chemin de la Madrague Ville 13002 MARSEILLE	G. FAUCHER	04.90.63.44.11	04.90.67.25.49	gfaucher@cabinet-merlin.fr				E
	G. NIDECKER	04 91 10 30 23	04 91 67 22 41	gnidecker@cabinet-merlin.fr				E
	K. RUBERT	04 91 10 30 23	04 91 67 22 41	krubert@cabinet-merlin.fr	X			E
Cabinet MERLIN LYON 6 rue Grolée 69289 LYON CEDEX 02	F. GIOUSE	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	fgiouse@cabinet-merlin.fr				E
	B. DORMOIS	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	bdormois@cabinet-merlin.fr	X			E
	A. PELLARIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	apellarin@cabinet-merlin.fr				
	I. AKKARI	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	iakkari@cabinet-merlin.fr				
	P. MERLIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	pamerlin@cabinet-merlin.fr				E
DELEGATAIRE : EVERE ACROPOLIS 171 bis, Chemin de la Madrague Ville 13002 MARSEILLE	C.A PEREZ			caperez@urbaser.com				
	L DE LA PARTE	04 91 67 12 20	04 91 53 99 62	l.delaparte@evere.fr	X			E
	J NIETO	04 91 67 12 20	04 91 53 99 62	j.nieto@evere.fr	X			E
	C. SAINT JOLY			c.saintjoly@valorgainternational.fr				
Atelier d'architecture Bruno MIRANDA 11 avenue de la Capelette 13 010 MARSEILLE	JC RICHIER	04 91 78 84 96	04 91 25 67 94	Atelier-miranda@wanadoo.fr				E
INGEVALOR 26 Chemin de la Forestière 69130 ECULLY	F. JACOB	04 72 18 95 50	04 72 18 94 43	fjacob@ingevalor.com				E
	G. FROMENT	04 72 18 95 50	04 72 18 94 43	gfroment@ingevalor.com				E
	C. EYNAUD			Ceynaud@ingevalor.com	X			E

C : Courrier - F : Fax - E : e-mail

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

Prochaines réunions : Jeudi 26 octobre 2006 à 14h30 : Délégant, assistant au déléguant
Jeudi 26 octobre 2006 à 15h30 : Délégant, assistant au déléguant et délégataire
Objet : assurance (décennale – PUC) – réunion plénière (planning – APS – accès ferroviaire)
Lieu : *Communauté Urbaine 10.5*

Lundi 30 octobre 2006 à 14h30 : Délégant, assistant au déléguant
Lundi 30 octobre 2006 à 15h30 : Délégant, assistant au déléguant et délégataire
Objet : visite 3D CNIM
Lieu : *Communauté Urbaine 10.5*

Pièces jointes :

Précisions de MPM sur les CR précédents envoyées par email au Cabinet Merlin le 15 septembre 2006

N.B. : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte-rendu avant un délai de 15 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1 - PRECISIONS ET DEMANDES DE MODIFICATION APPORTEES AU PV PRECEDENT

	Responsable	Délai
<p>CR N°142021-CR001 à 005 EVERE fournit certaines précisions sur les CR précédents ; cf pièce jointe. MPM prend note des remarques faites par EVERE mais ne modifiera pas les CR réalisés.</p> <p>CR N°142021-CR006 : Paragraphe 2 : « <i>EVERE indique que le retard induit par l'affaire du Lys maritime n'a pas de conséquence sur le déroulement des prestations de CNIM.</i> » EVERE précise que cette phrase était valable le jour de la réunion du 29 août 2006. MPM donne son accord.</p>		

2 - OBJET

	Responsable	Délai
<p>Lys maritime Plannings d'exécution et des études APS-APP Modifications sur les containers Assurances Panneaux et visite virtuelle Parois moulées Modification de l'accès Accès ferroviaire</p>		

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

3 - LYS MARITIME

	Responsable	Délai
<p>EVERE a sollicité le Préfet pour que celui-ci prenne un déclinatoire de compétence contre l'ordonnance du juge du tribunal de grande instance d'Aix en Provence relative à l'affaire du Lys maritime.</p> <p>La décision du TGI, relative à l'ordonnance prise, sera connue le 26 septembre 2006.</p> <p>Le juge peut demander une prolongation d'étude. L'expert précisant que sa mission consiste à recenser les espèces protégées sur un cycle complet. Evere indique qu'il est possible de faire un référé sur cette demande.</p>		

4 - PLANNINGS

4.1 - PLANNING D'EXECUTION

	Responsable	Délai
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'ouverture de chantier faite en mairie de Fos sur mer • Piquetage: suspendu – pourra reprendre 10 jours après la décision favorable du TGI. • Début de la préparation des VRD pour le chantier: suspendu - pourra reprendre 10 jours après la décision favorable du TGI. • Installation des bungalows : suspendu - pourra reprendre 10 jours après la décision favorable du TGI. <p>PLANNING CNIM : EVERE précise que maintenant le chemin critique passe par les travaux sur le site. En effet, parallèlement aux sujétions liées au Lys, CNIM a avancé ces études. EVERE indique que le lys correspond, à ce jour, à 2 mois de retard. EVERE ne peut s'engager à les rattraper mais fera tout pour en phase d'exécution.</p> <p>L'accord avec CNIM pour une livraison de la chaudière en date de mai 2007 est maintenu.</p> <p>Si la décision du TGI est favorable, les descentes de charge définitives seront disponibles, pour la réalisation des fondations, dès le vendredi 29 septembre (sondages complémentaires).</p> <p>PLANNING PAROIS MOULEES La consultation est en cours. Dès la signature ; 20 jours d'installation - 5 semaines de travaux pour l'excavation 6 mois d'exécution dont 3 mois pour l'incinérateur</p>		

4.2 - PRISE EN COMPTE DES SUJETIONS

	Responsable	Délai
<p>Le Cabinet merlin demande que soient transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le planning initial, - un planning tenant compte des sujétions liées à l'aléas sismique - un planning tenant compte des sujétions liées au Lys. <p>Pour chacun des 3 plannings, le chemin critique sera identifié.</p>	EVERE	SEM 43

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

4.3 - PLANNING ETUDE

	Responsable	Délai
<p>La consultation pour la réalisation des VRD et le GC sont en cours.</p> <p>La consultation pour le tri primaire et secondaire a débuté.</p> <p>La consultation pour le pont roulant a débuté.</p> <p>Envoi des pièces de consultation au CML à faire.</p>	EVERE	LE PLUS TOT POSSIBLE

5 - APS- APP

	Responsable	Délai
<p>Lors de la réunion en date du 18/11/05, il avait été demandé la remise d'un Avant Projet Sommaire dont l'objectif est une remise à niveau de l'offre intégrant toutes les modifications apportées après la négociation, de manière à avoir un document technique de référence.</p> <p>Ce document de référence doit permettre de s'abstenir de consulter l'offre et la convention.</p> <p>Malheureusement, le document transmis par EVERE (ING SIT DG 0 018 C) ne répond pas à cet objectif.</p> <p>EVERE soulève la difficulté de réaliser un tel document. EVERE propose une nouvelle proposition en séance.</p> <p>Le Cabinet Merlin demande que le sommaire lui soit transmis rapidement par email.</p> <p>Il est convenu que ce document corresponde à l'état d'avancement de l'opération à la date de la fin des négociation.</p> <p>EVERE précise que ce document sera réalisé à Madrid.</p> <p>Le CML attire l'attention d'EVERE sur le fait que pour chaque élément modifié les conséquences doivent être également modifiées (travail de synthèse).</p> <p>Un APP (Avant Projet Process) sera établi par Ingevalor. Ce document répondra notamment aux remarques faites par le CML via la fiche d'observation.</p> <p>Ce document correspondra à un document reprenant les éléments demandés dans la pièce « documents à remettre » (chapitre 3 de l'annexe A7).</p>	EVERE	LE PLUS TOT POSSIBLE
	EVERE	DATE A FOURNIR

6 - LISTE DES INTERVENANTS

	Responsable	Délai
La liste des intervenants sera remise à jour régulièrement et transmise en réunion	CMM	

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

7 - CONTAINERS DE LIVRAISON DES DECHETS

	Responsable	Délai
<p>EVERE a fourni à la CUMPM un cahier des charges relatif à la conception des containers.</p> <p>Il est convenu, de retenir le schéma de la plate-forme de Galice. L'inclinaison du plateau devra tenir compte des types de containers, à savoir une ouverture latérale. L'automatisme, demandé en option, s'adaptera à ce schéma.</p> <p>EVERE propose le projet de réaliser 4 containers tests.</p>	EVERE	DATE A FOURNIR

8 - ASSURANCES

	Responsable	Délai
<p>Une réunion est prévue le 26/10/06. Doivent être conviés : AON – services compétents de la CUM Ordre du jour : décennale – PUC</p>		Réunion le 26/10/06

9 - PANNEAUX ARCHITECTURAUX – VISITE VIRTUELLE

	Responsable	Délai
<p>La CUMPM demande à disposer de 2 jeux de panneaux.</p> <p>EVERE précise que la CNIM a établi une visite virtuelle du site. La réunion du 30/11/06 permettra de convenir avec MPM du circuit de visite.</p>	EVERE	Réunion le 30/10/06

10 - PAROIS MOULEES

	Responsable	Délai
<p>EVERE précise que la paroi moulée sera réalisée jusqu'au toit des marnes. La consultation menée tient compte d'une hypothèse conservatoire à – 40 m NGF /terrain naturel, en absence de sondage. La décision de descendre plus bas a été prise après le 1^{er} août (trop tard pour des sondages complémentaires / problème du lys).</p> <p>Arcadis précise que la strate superficielle est trop perméable (cailloutis de la Crau).</p>		

11 - MODIFICATION DE L'ACCES

	Responsable	Délai
<p>Pour tenir compte des plants de lys présents sur site, une modification de l'accès à été faite. La DRIRE sera saisie de cette modification, sans changement des éléments du PC.MPM souhaite être destinataire du courrier avant envoi à la DRIRE</p>	EVERE	DATE A FOURNIR

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-CR-0-007
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°7

12 - ACCES FERROVIAIRES

	Responsable	Délai
<p>Les négociations entre EVERE et le PAM au sujet du pont routier n'ont pas encore abouti.</p> <p>Une réunion est prévue le 27 septembre. EVERE précise que si aucune solution est convenue ce jour, les éléments du contrat seront appliqués.</p> <p>Les problèmes identifiés sont :</p> <p>1- DEULEP souhaiterait un engagement de MPM, après la période de la DSP, sur le maintient de l'utilisation du pont et du faisceau. 2- DEULEP s'inquiète d'un arrêt de la construction du pont par EVERE. 3- Le PAM demande un bail à construction pour le pont + 18 ans de maintenance.</p>	EVERE/PAM/DEULEP	27/09/06

13 - REMISE DE DOCUMENTS

	Responsable	Délai
1. Copies de dossiers de contrats passés avec des fournisseurs ou prestataires : le CML demande à EVERE d'assurer la diffusion par colis et à tous les destinataires concernés (voir spécification applicable).	RAPPEL - EVERE	